GUIDE DU

PARENT 2019-2020



COMITÉ DES RÉPONDANTS

835, boulevard Pierre-Bertrand Québec (QC) G1M 2E7

Table of contents

1. Préface	3
2. Portée du document	
3. Définitions	3
4. Introduction	5
5. Historique de la Ligue des cadets l'air du Canada	5
6. Comité des répondants	6
7. Méthode d'élection des membres du Comité des répondants	6
8. Responsabilités et fonctionnement du Comité des répondants	7
9. Rôles des instructeurs et officiers	8
10. Les activités de financement	8
11. Questions fréquentes	9
Contacts utiles	11
12. Répartition / Partage des responsabilités	14
ANNEXE 1 Loto-Cadet	15
ANNEXE 2 Formulaire à signer	18
ANNEXE 3 Le système de pointage	

1- Préface

Ce document en est à sa troisième ébauche. Il se veut un document de référence pour ceux et celles qui désirent en connaître un peu plus sur programme des cadets ou pour ceux et celles pour qui ce sera une première expérience avec le programme des cadets du Canada alors que leur enfant intégrera L'Escadron 629 Kiwanis-Québec.

Nous ne prétendons pas, dans cette version du document, avoir réponse à toutes les questions qu'un parent peut se poser, mais celui-ci ne demande qu'à être bonifié au fil du temps.

Notre intention est de vouloir décrire le rôle, les responsabilités et les activités qui touchent la partie civile seulement puisqu'un document « Guide du cadet », remis à tous les cadets en début d'année, s'efforcera de faire de même du côté de l'escadron.

2- Portée du document

Il est important de préciser que ce document n'est pas un document officiel et que les informations qu'on y retrouve ont été recueillies à partir de diverses sources pour les seules fins d'essayer d'aider un nouveau parent à s'y retrouver. Il ne constitue en aucun temps un contrat ou un document de nature contractuelle portant une obligation explicite envers quiconque utilise ce document à titre de référence.

3- Définitions

Assurance

Polices souscrites par les ligues pour protéger les cadets, les bénévoles ainsi que ses membres, en cas de responsabilité civile, de dommages à des biens ou de perte de biens ou encore en cas de lésions corporelle ou de décès.

Bénévole

Personne qui offre des services directement ou pour le compte du Ministère de la défense nationale ou des Forces canadiennes, en appui aux activités touchant les cadets, sans rémunération et sans autre élément de valeur tenant lieu de rémunération. Elle aura été vérifiée et approuvée selon la procédure commune d'approbation des bénévoles de la Ligue et du Ministère de la défense nationale.

Campagne de financement

Activité organisée et supervisée par les ligues en vue de réunir des fonds supplémentaires ne provenant pas du Ministère de la défense nationale, et nécessaires pour appuyer le programme annuel des cadets.

CIC

Cadre des instructeurs de cadets, qui est un sous-composant de la réserve composée d'officiers, pouvant devoir suivre une instruction annuelle et dont les principales fonctions ont trait à la supervision, l'administration et l'instruction des cadets.

Escadron

Terme qui désigne une unité des Cadets de l'Air.

Commandant (Cmdt)

Commandant ou membre du Cadre des instructeurs de cadets désigné par le commandant de région à titre de commandant d'un corps/escadron de cadets ou d'un centre d'instruction d'été des cadets; ou encore officier désigné par les Forces canadiennes à titre de commandant d'un détachement ou d'une unité régionale de soutien aux cadets.

Comité des répondants

Comité de travail de soutien, supervisé par la Ligue, et mis sur pied au sein d'un corps ou escadron de cadets, qui comprend des personnes approuvées, inscrites et vérifiées, selon les directives de la ligue pour accomplir les tâches nécessaires au support du corps/escadron.

IC

Instructeur civil dont les services ont été retenus à contrat par le Ministère de la Défense nationale et qui ne fait pas partie des Forces canadiennes. Le recours à des instructeurs civils doit se limiter aux domaines de spécialisation de ceux-ci.

O du CIC

Officier du Cadre des instructeurs de cadets

PE

Protocole d'entente intervenu entre le Ministère de la défense nationale et les différentes ligues dont la Ligue des cadets de l'air du Canada. C'est le document dans lequel sont décrits les rôles et les responsabilités assumés par les participants pour garantir la prestation correcte et efficace du programme des cadets au Canada.

URSC

Unité régionale de soutien des cadets

4- Introduction

Le succès du Programme des cadets repose sur le soutien et l'engagement des membres de la communauté qui souhaitent offrir à leurs jeunes un programme dynamique et valorisant ainsi qu'une qualité d'encadrement et de supervision des cadets par un personnel qualifié (Officier du Cadre des instructeurs de cadets). À cet égard, le Ministère de la défense nationale, de concert avec la Ligue navale, la Ligue des cadets de l'Armée et la Ligue des cadets de l'Air du Canada, sont les partenaires du Programme des cadets et ces ligues ont, entre autres, cette responsabilité d'engagement de la communauté par l'intermédiaire des comités répondants au sein de chaque corps de cadets.

Les responsabilités et rôles du Programme des cadets sont partagés au niveau local entre le personnel des corps/escadrons de cadets (militaires) et les répondants/comités répondants (civils).

5- Historique de la Ligue des cadets l'air du Canada

C'est dans le contexte historique de la Deuxième Guerre mondiale, qu'on vit naitre le concept d'un corps de jeunes adolescents qui allaient consacrer leurs moments de loisirs à se préparer pour le jour où ils iraient prendre leur place parmi les équipages aériens de l'Aviation Royale du Canada (l'« ARC »). Avant même la création de la Ligue des cadets de l'air, on comptait déjà une unité à Vancouver, Montréal et Windsor.

En 1940, le ministre de l'Aviation, l'honorable Charles Gavan Power, se rendant bien compte du besoin de l'aviation, convoqua un groupe de civils éminents et les pria de bien vouloir constituer, à l'échelle nationale, un organisme bénévole chargé de parrainer ce programme en plein essor et de lui donner plus d'ampleur.

Le décret du 11 Novembre 1940 autorisait la formation de la ligue des cadets de l'air du Canada et énonçait les responsabilités de l'organisme civil de l'ARC. Le 9 Avril 1941, la ligue des cadets de l'air du Canada se voyait octroyer une charte fédérale qui la constituait en société sans but lucratif. Ceci permit de lancer une campagne de recrutement intensive de commanditaires et de bénévoles dans toutes les provinces.

Ce fut le côté formateur de l'entrainement des cadets de l'air qui intéressa si fortement les dirigeants des mouvements de jeunes au pays. Des clubs philanthropiques, des éducateurs, des chambres de commerce et d'autres organismes offrirent leurs services à la ligue, non seulement pour contribuer à l'effort de guerre, mais aussi pour aider les jeunes du pays à mieux se préparer à assumer leurs responsabilités de citoyens. Encore aujourd'hui, la philosophie du programme des cadets est <u>apprendre, servir et progresser</u>.

C'est en septembre 1944, que le programme atteignit le maximum de ses effectifs en temps de guerre, soit 374 escadrons, 29 000 cadets avec 1 750 officiers et 2 000 instructeurs.

Aujourd'hui les cadets ne sont plus utilisés à des fins de recrutement pour l'armée, mais les traditions y demeurent. Nous comptons plus de 95 Escadrons à travers le Québec (avec environ 5 200 cadets de l'air) et 24 000 cadets pour le Canada.

Les données fournies par Transport Canada et l'Association des pilotes d'avion révèlent qu'un pilote privé sur cinq au Canada aujourd'hui, est un ancien cadet de l'air et que 67 % des pilotes professionnels et des pilotes de ligne en service aujourd'hui ont commencé avec les cadets de l'air. Encore plus digne de mention est le fait que le taux d'échec parmi les anciens cadets de l'air qui ont choisi une carrière militaire est presque nul.

6- Comité des répondants

Le Comité des répondants est constitué généralement de 11 membres: le président, le 1^{er} vice-président, le 2^{ieme} vice- président, le trésorier, le secrétaire et 5 membres directeurs. Un poste de directeur est attribué à un membre du club Kiwanis. Les membres du Comité des répondants sont pour la plupart des membres de la communauté et surtout des parents de cadets.

7- Méthode d'élection des membres du Comité des répondants

L'élection du Comité des répondants doit se tenir une fois par an lors d'une assemblée générale. Il est fortement recommandé que cette assemblée générale soit tenue avant le 30 juin de chaque année.

Les membres des Forces canadiennes incluant les instructeurs civils qui travaillent directement pour l'unité régionale de soutien des cadets, région de l'Est (URSC) ne peuvent pas être membre du comité des répondants. Les membres des Forces canadiennes qui ne travaillent pas directement au sein du programme des cadets peuvent être du Comité des répondants. Cette participation doit être approuvée par écrit par son commandant immédiat et entérinée par le comité provincial de la Ligue (réf. Constitution nationale – cadet de l'air du Canada). Les membres du Conseil d'administration du comité provincial du Québec et de la Vallée de l'Outaouais ne peuvent faire partie d'un comité des répondants.

Pour être éligible à la présidence du Comité, la personne doit avoir préalablement une carte de membre valide et avoir servi comme membre d'un comité des répondants au minimum six mois. Les cas d'exception seront référés au comité exécutif. Le personnel constituant l'encadrement militaire de l'escadron et les instructeurs civils n'ont pas le droit de vote.

Le président sortant du Comité des répondants, en fonction avant l'élection, convoque deux semaines avant la tenue de l'assemblée, tous les membres votants, en indiquant la date, l'heure, l'endroit de l'assemblée ainsi qu'un ordre du jour. Deux personnes indépendantes connaissant la procédure d'élection (membres de la ligue, chefs d'entreprise, etc.), non candidates aux élections, agiront comme président d'assemblée et secrétaire d'élection.

Les membres votants sont les membres sortants et présents du Comité des répondants, les parents des cadets inscrits dans l'escadron et les membres de la communauté intéressés à supporté le programme et qui sont présents à l'assemblée.

Le président sortant du Comité des répondants s'assure de la présentation des états financiers et explique le rôle d'un Comité des répondants et la responsabilité de ses membres.

Le président d'élection prend ensuite la parole afin de fournir les explications des étapes nécessaires au déroulement des élections. Toute personne présente ou représentée par procuration, d'au moins 18 ans, peut faire une proposition ou être proposée comme membre, si elle correspond aux critères énoncés dans la présente politique.

Il ou elle doit aussi informer les personnes présentes, que tout futur membre de la Ligue des cadets de l'air doit se soumettre au processus de filtrage qui consiste à consentir à une demande de vérification de casier judiciaire ainsi qu'à une demande de vérification judiciaire d'un secteur vulnérable. Ces vérifications sont bonnes pour une durée de cinq ans. Une demande de renouvellement doit être complétée après cette période.

Le président d'élection dissout par la suite le Comité des répondants en place pour en constituer un nouveau.

La première partie de l'élection consiste à élire les onze membres du Comité. Le président d'assemblée demande une proposition de membre par une personne présente à l'assemblée et chaque proposition doit être secondée. Le candidat proposé, s'il accepte, est élu.

Une fois les onze membres élus, le président d'élection procède à l'élaboration du comité exécutif en présence des membres nouvellement élus. Ce dernier est constitué d'un président, d'un 1^{er} vice-président, d'un 2^{ième} vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. S'il y a un seul candidat proposé à un poste, celui-ci sera déclaré élu par acclamation, si bien certain que ce dernier accepte le poste. S'il y a plus d'un candidat proposé pour un poste, une élection sera tenue à main levée ou, sur demande, par un vote secret. Un vote secret sera tenu par bulletin de vote. Le candidat recevant le plus grand nombre de votes sera déclaré élu. Si le nombre de voix est égal, le vote sera déclaré nul et un second vote sera fait. Si ce second vote est aussi nul, alors le résultat de l'élection sera déterminé par la sélection d'un candidat au hasard.

C'est ainsi que prend forme le nouveau comité des répondants qui agit comme responsable du côté civil de l'escadron pour la prochaine année.

8- Responsabilités et fonctionnement du Comité des répondants

Le Comité se rencontre à une fréquence d'environ une fois par mois. Il faut savoir que le comité ne constitue pas un conseil d'administration mais son fonctionnement est similaire. À chaque séance, un ordre du jour est préalablement établi et à la fin de la rencontre, un procès-verbal reflétant les points discutés est rédigé. Il sera entériné à la séance suivante.

La structure hiérarchique du côté civil, est constituée de trois paliers :

Local: comité des répondants de l'escadron 629 Kiwanis-Québec

• Provincial: la ligue des cadets de l'air du Canada (Québec, Vallée de l'Outaouais)

National: la ligue des cadets de l'air du Canada

Chacun a un rôle bien défini. Le rôle du palier local est de voir à la localisation de l'escadron, au budget, aux activités de financement, au recrutement, à la rétention des cadets et supporte les officiers pour les activités optionnelles. Le palier local représente aussi les parents vis-à-vis les officiers du Cadre des instructeurs de cadets (CIC). Le président du Comité des répondants n'est pas le supérieur du commandant mais bien son vis-à-vis. Chacun a son rôle et ils se doivent de travailler ensemble pour la gestion du quotidien de l'escadron. Fait à noter que toute personne de la communauté peut assister aux réunions du comité des répondants.

9- Rôles des instructeurs et officiers

Les instructeurs et officiers sont responsables de la planification, de l'organisation et du déroulement des activités d'instruction régulières et optionnelles. Ils voient à l'encadrement et à la sécurité des jeunes. Ils sont responsables du respect de la discipline et de la gestion des récompenses non liées au financement (trophées, activités, camps d'été, promotions, etc.). Ils gèrent aussi le matériel et les équipements de l'escadron, de même que celui prêté par la Défense Nationale (uniformes, etc.).

10-Les activités de financement

Les activités de financement permettent au comité de défrayer les couts entre autres, des activités dites optionnelles de l'escadron, la location des locaux, l'achat et l'entretien des équipements et toutes les fournitures nécessaires au bon fonctionnement d'un escadron (ex. récompenses, téléphone, frais de poste, frais bancaires, etc.).

Plusieurs moyens sont utilisés pour obtenir du financement :

Les activités où les cadets et cadettes sont sollicités :

- L'Auto-Cadet est la principale activité qui sollicite les cadets. Elle est initiée par le palier provincial de la Ligue des Cadets de l'air (<u>obligation de vendre 4 livrets par cadet inscrit à l'escadron ce qui représente notre quote-part à la Ligue, l'excédent assure une bonne méthode de financement pour l'escadron)</u>. Au 629, chaque cadet doit vendre un minimum de soixante 4 livrets pour participer aux activités de fin d'année. (note: chaque activité de financement qui sollicite la contribution des cadets et cadettes donne des points qui sont comptabilisés pour l'obtention de certains trophées comme celui émis par le Comité des répondants ou l'attribution des trophées de niveau. Des récompenses sont aussi offertes aux meilleurs vendeurs). Consultez l'annexe 1 pour plus de détails;
- Programme du cérémonial et ses pages de publicités;
- Toutes activités jugées pertinentes

Les activités où les parents et amis de l'escadron peuvent contribuer :

- Souper Gala-Spaghetti
- Dons de parents ou d'organismes (nous pouvons émettre des dons de charité);
- Toutes activités jugées pertinentes.

11-Questions fréquentes

- a) **Pourquoi l'escadron porte le nom 629 ?** C'est la 629° escadron qui fut formée! La 1ere au Québec qui est toujours active d'ailleurs
- b) Le commandant de notre escadron a un grade de capitaine alors que dans un autre escadron celui-ci peut avoir un garde de major, pourquoi ? Le grade est fonction du nombre de cadets dont l'escadron est composé.
- c) Quel est la différence entre un corps et un escadron ? Le terme corps désigne une unité des Cadets de l'Armée ou de la Marine alors qu'un escadron désigne une unité des Cadets de l'Air.
- d) À qui s'adresse un parent lorsqu'il veut formuler une plainte ou aviser un état de situation qui ne lui plaît pas ? Le commandant ou le président du Comité des répondants sont les seules personnes habilitées par leur rôle à recevoir officiellement une telle requête. Un message via internet aux adresses suivantes est privilégié: 629.president@cadetsair.ca ou eric.descoteaux@escadron629.ca

Est-ce qu'un parent peut intervenir auprès de son enfant ou tout autre enfant lorsque celui-ci est dans une activité à l'escadron ?

Lorsqu'un enfant est présent à une activité de l'escadron, il est préférable s'il n'y a pas apparence de situation urgente ou grave, de faire part d'un état de situation inconvenant soit au commandant directement, soit au President du Comité qui fera part au commandant de la situation. Ce dernier prendra les mesures qui s'imposent par sa chaîne de commandement pour utiliser les moyens appropriés selon le cas qui lui est présenté. Voici l'adresse courriel du commandant : eric.descoteaux@escadron629.ca

- a) Est-ce que toute personne faisant partie du Comité des répondants est couverte par une assurance? Oui il y a une protection pour les cadets, les bénévoles ainsi que ses membres, en cas de responsabilité civile, de dommages à des biens ou de perte de biens ou encore en cas de lésions corporelles ou de décès.
- b) Quel est le meilleur moyen de connaître, comme parent, les activités auxquelles votre enfant est convié? Le groupe Facebook 629select l'outil privilégié pour connaître le déroulement des activités de L'Escadron 629 Kiwanis-Québec. Les informations sont mises à jour régulièrement, afin d'en savoir plus sur les activités des jours à venir de l'escadron et la tenue vestimentaire à adopter. Également pour en savoir plus sur les activités de financement de l'escadron (L'Auto-Cadet, souper gala-spaghetti, souper dînatoire, ramassage de canettes, etc.) Pour ceux n'ayant pas accès à internet ou Facebook, le numéro de téléphone de l'escadron est (581-700-4435). En dernier recours, vous pouvez toujours demander à une personne en autorité, lors des soirées d'instructions, de vous fournir l'information que vous souhaitez.

- c) Comment puis-je m'inscrire à la liste de distribution courriel pour être tenu informé des activités à venir ? Abonnez-vous en expédiant un message avec votre nom, prénom, adresse courriel et en indiquant si l'adresse appartient à un parent (un groupe spécial est alors attribué) : info@escadron629.ca
- d) Dois-je motiver l'absence de mon enfant à une activité d'instruction régulière ou une activité obligatoire ? Il est préférable et nécessaire de motiver l'absence de votre enfant à une soirée d'instruction ou une activité obligatoire en raison du système de pointage établi... mais l'objectif est qu'il se responsabilise, donc il est de sa responsabilité de motiver son absence.
- e) Comment puis-je motiver l'absence de mon enfant à une activité ? Par courriel : admin@escadron629.ca ou par téléphone/répondeur de l'Escadron 629 : (581-700-4435)
- f) Comment, comme parent, puis-je m'impliquer dans le Comité des répondants ou dans les activités de financement ? Bien que le Comité des répondants soit en fonction, il n'en demeure pas moins que toute personne intéressée à s'impliquer comme bénévole est la bienvenue. Un tableau à la fin de ce document présente les principaux dossiers auxquels votre contribution comme bénévole pourrait vous intéresser et travailler de pair avec l'équipe des officiers. Vous pouvez rencontrer le président du Comité des répondants ou tout autre membre du comité, à faire partie du 629.
- g) Comment puis-je faire un don à l'escadron ?

 Tout don à l'escadron est admis en réduction du revenu déclaré au fisc. Une organisation de charité canadienne enregistrée.

12- CONTACTS UTILES

Complexe Militaire Pierre-Bertrand 835, boulevard Pierre-Bertrand

Québec (Qc) G1M 2E7

Entrée : par la porte du côté (2ième)

Téléphone de l'escadron :

(Pour motiver vos absences et/ou prendre les Messages de la semaine. Faire le # pour accéder directement à la boite vocale)

581-700-4435

Courriel du commandant: eric.descoteaux@escadron629.ca

Adresse courriel de l'escadron : admin@escadron629.ca

Pour motiver les absences

Pour écrire à l'escadron : 835, boulevard Pierre-Bertrand

Québec (Qc) G1M 2E7

LES OFFICIERS ET INSTRUCTEURS : LEURS POSITIONS

Les cadets sont encadrés de faç*o*n permanente par un groupe de personnes que l'on nomme les officiers. Chaque officier joue un rô*l*e différent dans l'organisation de l'escadron. Voici l'équipe d'officiers pour cette année:

Officiers

Commandant: Capt Eric Descôteaux

Officier d'entraînement: SIt Audrey Tremblay Officier d'instruction: Lt Laurens Fradette Officier d'administration: Lt Maryse Dionne

Officier d'approvisionnement: Capt Marie-Christine Castonguay, CD

Officiers de section: Capt Caroline Marois

Elof Marie-Claude Beaudry

IC Amélie Roy

Officiers de soutien: SIt Chantal Lapointe

IC Manon Potvin IC Stéphane Marcoux

Autres responsabilités

Officiers des sports: Lt Laurens Fradette Officier d'informations: Lt Maryse Dionne

Prix international du duc d'Édimbourg: Ens2 Thomas Morin-Cabana Officier du programme de secourisme: Ens2 Thomas Morin-Cabana

Officiers du tir de précision: Elof Marie-Claude Beaudry Officier adjoint du tir de précision: IC Stéphane Marcoux

Officier de l'exercice militaire: IC Amélie Roy

Officier du Biathlon: IC Amélie Roy

Etat-major cadet

Cadet-commandant: Adj1 Maria Alejandra Rey Arevalo,

Cadet-commandant adjoint: Adj2 Sixte Albisetti,

Adjudant de l'escadron: Sgts Samuel Beaumont-Savard

Comité répondant

Présidente: Mélanie Jobin

Première-vice présidente: Carol Mazurat Deuxième-vice présidente: Nathalie Racette

Trésorier: René Chamberland **Directeur**: Daniel Savard

Directeur: Paul-Robert Raymond **Directrice**: Vivianne Fotsa-Diffo

Directeur: Emile Bowles **Directeur**: Oliver May

Représentant du Club Kiwanis Québec : Jean-Pierre Marier

Conseiller de la ligue des cadets de l'air (Québec): Jean-Pierre Marier

COMITÉ RÉPONDANT :

Président :	Mélanie Jobin	629.president@cadetsair.ca / melanie.jobin@aspec.ca
Vice-président 1 :	Daniel Savard	savabeau@hotmail.com
Vice-président 2 :		
Trésorier :	Oliver May	629.tresorier@cadetsair.ca / omay@videotron.ca
Secrétaire :	Paul-Robert Raymond	praymond@lesoleil.com
Directeur :	Rebecca Carole Ngo Biyik	biyik@yahoo.fr
Directeur :	Émile Bowles	emilebowles@hotmail.com
Directeur :	Jannie Lévesque	jannie_levesque@hotmail.com
Directeur :		
Directeur :		·
Directeur :		
Bénévole :	Mario Fleury	fleurymario@videotron.ca
Bénévole :	Jacques Dumas	dumasjac@videotron.ca
Bénévole :		

13-Répartition / Partage des responsabilités

ACTIVITÉS	RESPONSABLES
 Art Oratoire Bourses Cantine Commanditaires Conférence chasse & pêche L'Auto-Cadet Locaux Médias et communication Parade annuelle Pointage Programme souvenir du cérémonial Recrutement Souper dînatoire (fin d'année d'instruction) Souper Gala Super C (financement) Trophée du comité 	Tous les membres du comité 2019-2020 se partagent ces tâches de façon aléatoire, selon leurs désirs et leurs compétences. Un porteur de dossier est désigné.

ANNEXE 1

Qu'est-ce que L'Auto-Cadet?

L'Auto-Cadet est une loterie organisée par la Ligue des cadets de l'air du Canada dont les recettes permettent de combler 90 % des besoins financiers de la ligue. De plus, avec ses 240 000 billets en circulation, L'Auto Cadet est le meilleur moyen de faire connaître les cadets de l'air auprès du grand public. L'implication totale des cadets, des membres des comités de répondants, des directeurs, des officiers et des instructeurs est donc primordiale au succès de cette campagne de financement.

Plus spécifiquement pour les cadets, les fonds permettent de maintenir les programmes de vol et les commandites des récompenses aux divers camps d'été et à certaines activités des cadets. Pour l'Escadron 629, L'Auto-Cadet représente son deuxième poste de revenus le plus important.

Quels sont nos objectifs?

L'Escadron 629 a fixé un objectif de quatre (4) livrets vendus par cadet. L'atteinte de l'objectif permet aux cadets de participer aux activités de fin d'année tout en leur permettant d'obtenir des récompenses. L'objectif total de l'escadron est de 390 livrets.

Aux parents : Pourquoi ne pas vendre quelques billets au bureau?

À tous les niveaux trois, quatre et cinq : Vous êtes encore plus concernés par ce programme parce que c'est vous qui en profitez le plus. Les parents, les cadets, les frères, sœurs et amis, les officiers et les membres du comité des répondants peuvent tous participer à la vente de L'Auto-Cadet. Impliquez-vous!

Date du tirage?

18 février 2015 à 19h00 à Montréal. Les résultats seront publiés dans le site www.cadetsair.ca

Comment se déroulera la campagne des billets L'Auto-Cadet?

- 1. Chaque cadet inscrit dans Forteresse (Système de base de données régie par l'Unité Régionale Soutien aux Cadets (URSC)) devra respecter l'objectif demandé par l'Escadron 629 pour la vente de billets de l'Auto-Cadet (4 livrets).
- 2. Les acheteurs de la loterie doivent avoir 18 ans.
- 3. La distribution des billets aura lieu mercredi le 25 septembre 2019 au CMPB pendant la soirée d'instruction, quatre (4) livrets de quinze (12) billets seront distribués à chacun des cadets. Tout au long de la campagne, des billets supplémentaires seront disponibles les mercredis soirs auprès du responsable de l'activité.
- 4. Il y aura un « blitz » de vente, date à déterminer. « blitz » est un évènement collectif où les cadets, officiers, parents et organisateurs participent à un évènement d'une journée afin de vendre un maximum de billets dans des secteurs assignés à des équipes. Comme nous aurons besoin de votre aide, marquez l'évènement à votre calendrier dès maintenant. De plus, de temps en temps, des opérations spéciales pourront être organisées afin de mousser nos ventes à certains commerces de la région. Si le cadet participe à ces évènements, il pourra remplir son objectif très facilement. Si vous désirez vendre des billets dans un commerce, nous avons prévu un formulaire en annexe 2 qui permet d'encadrer cette activité. Il doit être signé par le responsable du programme L'Auto-Cadet.
- 5. Le programme se termine le 29 janvier 2020, tous les billets invendus doivent être retournés à ce moment et aucune distribution de billets supplémentaires n'aura lieu à partir de cette date. Les livrets de billets sont assignés au nom des cadets, conservez le suivi de vos billets invendus. Les billets perdus devront être payés.

Prix de participation

- Tous les escadrons soumettront leurs trois meilleurs vendeurs à la ligue afin d'être admissible à des tirages (position 1, 2 et 3)
- Les cinq meilleurs vendeurs se mériteront un privilège (à déterminer) lors de l'année d'instruction au mois de mars. (position 1, 2, 3, 4 et 5)
- L'atteinte de l'objectif de vente de 4 livrets vendus permet aux cadets de se qualifier pour participer à l'activité de fin d'année et influence le pointage du cadet.

Le système de pointage des cadets

1. Tout au long de l'année, tous les cadets accumuleront des points. Ces derniers serviront à comptabiliser le degré d'implication de chaque cadet aux diverses activités. Ces points serviront également à l'attribution de camps d'été, au voyage de fin d'année et à certaines récompenses. La disponibilité des camps sera attribuée selon l'ordre que les cadets auront accumulé le plus haut pointage. Cette année le pointage sera divisé en 4 catégories : Apprendre (35%) Servir (30%) Progresser (30%) Discrétionnaire du commandant (5%).

Voici un résumé du système de pointage qui explique chacune des catégories :

a) Apprendre (35%) :

- Présences aux soirées d'instructions 20%
- Inspection 5%
- Activités Complémentaire : 5% (pilotage ou drill ou tir ou musique)
- Promotion et Comportement : 5%

b) **Servir (30%)**:

- Blitz de vente de l'auto-cadet : 6%

- Vente de 4 livrets atteint : 6%

- Activité Coquelicot : 6%

- Autre activité de financement : 6%

- Activité de citoyenneté : 6%

c) Progresser (30%):

Présence Survie d'automne : 4%

- Journée d'instruction en décembre 4%

- Présence Survie d'hiver ou de printemps : 4%

Présence visite à l'aéroport : 4%Présence au tour de planeur : 4%

- Présence à une compétition sportive : 4%

- Présence à la revue annuelle : 6%

d) **Discrétionnaire du commandant** : 5 % des points annuels seront attribués par le commandant.

Les cadets qui s'inscrivent à une activité mais qui ne s'y présentent pas se verront soustraire des points. Il faut comprendre que lorsque les jeunes s'inscrivent, des officiers et des membres du comité se déplacent aussi pour ces journées. Quand les cadets sont absents, ils font perdre temps et argent à l'escadron.

Les cadets devant s'absenter lors de l'une au l'autre de ces activités devront motiver préalablement leur absence auprès de l'administration (581-700-4435) et de leur officier de niveau.

Chaque cas sera traité indépendamment, *mais le fait de ne pas avoir participé à l'une ou l'autre de ces activités pourrait nécessiter la participation à une activité compensatoire*, comme la participation à quelques périodes d'une activité optionnelle s'apparentant à l'activité obligatoire manquée. *L'objectif est d'atteindre un certain niveau de connaissance garantissant la réussite du niveau d'instruction et le plein épanouissement des cadets.*



ENTENTE INTERVENUE ENTRE

L'Escadron 629 Kiwanis-Québec 835, boulevard Pierre-Bertrand, Québec, Qc, G1M 2E7
Et
(Nom et adresse de l'établissement)
Concernant la vente de billets L'Auto-Cadet,
Nous autorisons les cadets de L'Escadron 629 Kiwanis-Québec à offrir des billets L'Auto-Cadet aux endroits et aux moments décrits ci-dessous :
Nombre de cadets :
Date :
Heures :
Endroit :
Remarques:
Signature pour l'établissement : Fonction :
Signature du bénévole de l'Escadron 629 : Fonction :